

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Désignation

La SARL COFHER désigne un CFA et Organisme de Formation professionnelle, dont le siège social est situé Avenue des Frênes – Parc Atlantique à Ste HERMINE 85210.

La SARL COFHER met en place et dispense des formations dans ses locaux, à Ste Hermine, équipés de tout l'équipement et matériel nécessaires aux métiers de la Restauration.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la SARL COFHER pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la SARL COFHER implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis

Pour chaque formation, la SARL COFHER s'engage à fournir un devis au client. Dans le cas d'une prise en charge à titre personnel, ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé, avec la mention « Bon pour accord ».

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC (la TVA en vigueur est au taux de 20 %). Le paiement est à effectuer, à la réception de facture, au comptant, le jour de l'entrée en formation. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Règlement par un Organisme Tiers

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, ou tout autre organisme tiers, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- de l'indiquer explicitement à la SARL COFHER en lui fournissant l'accord de financement lors de l'inscription

En cas de subrogation de paiement par un organisme tiers et/ou un OPCO, l'Organisme de Formation procédera à l'envoi de la facture aux organismes concernés.

En cas de prise en charge partielle de l'OPCO ou de tout autre organisme tiers, le reliquat sera facturé directement au Client. Dans le cas où la SARL COFHER ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO, ou de tout autre un organisme tiers au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Une attestation de fin de stage sera automatiquement fournie au client à la fin de la formation

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, la SARL COFHER lui fera parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture et du certificat de réalisation

Annulation, Report

A l'initiative du Client Le Client reconnaît et accepte que pour être pris en compte, tout report, ou annulation, doit être notifié par écrit à l'Organisme de Formation. L'annulation d'une session de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse cofher@free.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 10% du coût total initial sera facturée au client. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

A l'initiative de l'Organisme de Formation

En cas d'absence du formateur intervenant, l'Organisme de Formation s'engage à faire un maximum d'efforts afin d'assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la formation en remplaçant le formateur absent par un autre formateur aux compétences techniques et qualifications équivalentes.

Dans le cas où l'Organisme de Formation ne parvient pas à assurer la poursuite de la Formation, il s'engage à reporter ladite Formation dans les meilleurs délais.

En cas de force majeure, tel que visé à l'article 1218 du Code civil, l'Organisme de Formation peut être contraint d'annuler et/ou reporter une Formation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à la SARL COFHER, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la SARL COFHER.

Modalités de formation

L'Organisme de Formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par l'Organisme de Formation.

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Une (1) journée de Formation en présentiel, correspond à sept (7) heures de cours en présentiel.

Les participants à une Formation en présentiel qui se tient dans les locaux de l'Organisme de Formation, sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux de l'Organisme de Formation.

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les documents dûment renseignés, datés, signés et retournés à la SARL COFHER ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. La SARL COFHER peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session

Propriété intellectuelle

L'Organisme de Formation peut être amené à fournir au Client une documentation sur support papier et/ou numérique, retraçant l'essentiel de la Formation suivie. Cette documentation peut lui être adressée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client et/ou lors de la Formation.

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Cette documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'Organisme de Formation.

Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client. A cet égard, le Client s'interdit d'exploiter notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à sa disposition

Protection des données personnelles

La SARL COFHER prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés ».

Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des inscriptions aux examens, aux documents administratifs nécessaires à la formation, ainsi qu'au suivi obligatoire des stagiaires sortis de formation.

Dispositions générales

Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'Organisme de Formation sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable. Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre la SARL COFHER et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de La Roche sur Yon.